

CONSEIL MUNICIPAL

réunion du Vendredi 25 Juin 2010

CONVOCATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 18 Juin 2010 par Monsieur CANTER, Maire de Senlis, s'est assemblé le Vendredi 25 Juin 2010 à 20h30, pour une séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 28 - Pouvoirs : 05 - Votants : 33

Présents : M. CANTER – M. DOUCÈDE – Mme RENAUD-HOLIN - Mme CHARDOT - M. CASTEL – Mme MATHIAULT - Mme BEAUVAIS – M. ZANZOURI – Mme HULI - M. VENDANGER – M. COMPIÈGNE - M. BROUST - Mme MIFSUD – M. DROUIN – M. PEYRE – Mme ERNOUX-GRESSIER – Mme DERWA - Mme BAILLOT – M. BABILOTTE-BASKE – M. LEBLOND - Mme AUNOS – M. MOULY - Mme BITAR – Mme PIONNEAU - Mme LOISELEUR – M. BASCHER – M. MARIANI - Mme MERMET

Secrétaire de séance : M. BABILOTTE-BASKE - **Présidence** de séance : M. CANTER, Maire – **Ont donné mandat de voter en leur nom** : Mme TÉSIOROWSKI à Mme CHARDOT – M. ALZERRECA à M. VENDANGER - Mme BERNARD à Mme RENAUD-HOLIN - M. PRÉAU à Mme LOISELEUR - M. BRUANT à M. COMPIÈGNE

Les délibérations sont **exécutaires** au 29 Juin 2010 (*reçues par Monsieur le Sous-Préfet de Senlis le 29 Juin 2010 et affichées le 29 Juin 2010*).

ORDRE DU JOUR

- 01 - Désignation du secrétaire de séance
- 02 - Approbation des procès-verbaux des réunions des 19 mars, 03 avril et 13 avril
- 03 - Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal
- 04 - Avis de la Chambre Régionale des Comptes
- 05 - Communication des budgets primitifs 2010 arrêtés par Monsieur le Préfet de l'Oise (Ville – Eau Potable – Assainissement) ainsi que des taux d'imposition communaux
- 06 - Décision modificative n°1 du budget de la Ville
- 07 - Subventions - année 2010 :
 - 07 - au Centre Communal d'Action Sociale et à la Résidence pour Personnes Agées
 - 08 - aux camps, colonies
 - 09 - aux œuvres sociales scolaires
 - 10 - aux associations
- 11 - Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise au titre de la fréquentation de la piscine et des gymnases par les établissements scolaires et les clubs sportifs
- 12 - Etablissement public foncier local de l'Oise (EPFLO) - adhésion
- 13 - Informations diverses

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire expose :

L'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Je vous propose de désigner le plus jeune d'entre nous.

**L'exposé entendu,
Le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité a,**

- désigné Monsieur BABILOTTE-BASKE secrétaire de séance.

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DES 19 MARS, 03 AVRIL, 13 AVRIL 2010

Monsieur le Maire expose :

Vous avez été destinataire des procès-verbaux des précédentes réunions des 19 mars, 03 et 13 avril, que je sou mets à votre approbation.

**L'exposé entendu,
Le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité a,**

- adopté ces procès-verbaux.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 MARS 2008 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire a donné lecture des décisions suivantes, prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal.

235 du 06 Avril – Marché avec la société PSV pour la location de toilettes et sanitaires mobiles – montants minimum et maximum annuels de commandes suivants : 11.960 euros TTC et 35.880 euros TTC

236 du 06 Avril – Contrat de maintenance avec la société SCAN COIN France pour la machine à compter les pièces installée à la Trésorerie de Senlis – montant annuel : 913,79 euros TTC

237 du 07 Avril – Marché avec la société RAMERY pour la fourniture d'enrobés à froid – montants minimum et maximum annuels de commandes suivants : 11.960 euros TTC et 47.840 euros TTC

238 du 20 Avril – Désignation de Monsieur GUEGAN en qualité d'architecte-conseil de la Ville, pour une durée de 08 mois – rémunération : 322,92 euros TTC par vacation d'une ½ journée

239 du 20 Avril – Conventions avec la société TOSHIBA pour l'entretien et la maintenance de cinq photocopieurs

240 du 20 Avril – Désignation de la société ATE pour une assistance technique pour la maintenance des terrains de sports de la Ville – montant : 5.726,45 euros TTC

241 du 22 Avril – Contrat avec la société FIRE L pour la maintenance de l'ensemble des bâtiments et du patrimoine de la Ville de Senlis, en matière de désenfumage, d'éclairage de secours, d'extincteurs, de robinets incendie, d'alarmes incendie

242 du 23 Avril – Convention avec les sociétés EUROVOIRIE et FERMOD pour la mise à disposition de dix places de stationnement, au profit de ces sociétés, du parking du complexe sportif dit des Trois Arches

243 du 26 Avril – Désignation de Maître VARAUT, avocat, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre d'un contentieux

244 du 26 Avril – Contrat avec la société AKTION EVENEMENT pour la location d'une structure gonflable le samedi 08 mai – montant : 490,95 euros TTC

245 du 28 Avril – Convention avec la société TOSHIBA pour l'entretien et la maintenance de trois photocopieurs

246 du 28 Avril – Renouvellement de la convention avec FCL pour une assistance au pilotage de la dette – montant : 11.362 euros TTC

- 247** du 28 Avril – Convention avec la société SOCOTEC pour des vérifications techniques d'équipements
- 248** du 28 Avril – Contrat avec la société VISA INFORMATIQUE pour la maintenance d'un progiciel – montant : 7.362,42 euros TTC
- 249** du 28 Avril – Avenant n°1 à un contrat avec la société VISA INFORMATIQUE pour un progiciel – aucune incidence financière
- 250** du 28 Avril – Contrat avec la société VISA INFORMATIQUE pour la maintenance d'un progiciel – montant : 606,13 euros TTC
- 251** du 28 Avril – Désignation de Maître VARAUT, avocat, pour une mission ponctuelle
- 252** du 29 Avril – Convention avec Maître VARAUT, avocat
- 253** du 29 Avril – Convention avec Maître VARAUT, avocat
- 254** du 29 Avril – Contrats avec la société SECURITEINFO.COM
- 255** du 10 Mai – Marchés avec la société SOPROVERT pour la fourniture de produits horticoles
- 256** du 10 Mai – Marché avec la société GRAINOR pour la fourniture de produits horticoles
- 257** du 17 Mai – Contrat avec la société AGATE – diminution du montant
- 258** du 17 Mai – Contrats avec la société OTIS pour la maintenance de deux ascenseurs
- 259** du 17 Mai – Contrats avec la société VISA pour la maintenance de progiciels
- 260** du 18 Mai – Désignation de Maître de FROMENT, avocat
- 261** du 18 Mai – Contrat avec la société PITNEY BOWES pour une machine à affranchir le courrier – rectification du montant
- 262** du 17 Mai – Acceptation du règlement d'un sinistre (incendie à l'école élémentaire du centre) – montant : 14.233,89 euros TTC
- 263** du 09 Mai – Conventions pour la Journée Prévention Routière du 29 mai
- 264** du 26 Mai – Marché avec la société COLLECTIVITES CONSEILS pour un accompagnement juridique, économique et technique dans la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public pour la gestion du marché forain de la Ville de Senlis – montant : 12.199,20 euros TTC
- 265** du 26 Mai – Conventions pour la Journée Prévention Routière du 29 mai
- 266** du 28 Mai – Bail au profil de la Société des Jardins Familiaux – loyer annuel perçu par la Ville : 777,09 euros
- 267** du 28 Mai – Règlement de frais d'honoraires à Maître VARAUT, avocat, au titre de consultations juridiques réalisées en 2009
- 268** du 28 Mai – Bail au profit de propriétaires rue de la Boursaude – loyer annuel perçu par la Ville : 26,72 euros par parcelle de terrain
- 269** du 27 Mai – Contrat avec la Fondation CZIFFRA – montant : 800 euros
- 270** du 07 Juin – Avenant n°6 au contrat d'assurance « responsabilité civile, garanties dommages causés à autrui, défense recours » avec la SMACL – révision de la cotisation annuelle 2009
- 271** du 16 Juin – Contrat avec la société CULLIGAN pour la mise en place de quinze fontaines d'eau – coût mensuel par fontaine : 13,67 euros TTC
- 272** du 16 Juin – Contrat avec la société GASTINNE SECURITE pour la surveillance des musées et de la bibliothèque – coût mensuel : 176,33 euros TTC

273 du 16 Juin – Contrat avec la société CICCHERO pour l'entretien des orgues de la cathédrale – montant annuel : 1.884,90 euros TTC

274 du 16 Juin – Contrat avec la société ACEMAI pour la maintenance de l'ascenseur situé aux ateliers municipaux – montant annuel : 3.412,43 euros TTC

275 du 16 Juin – Contrat avec la société SIA pour la maintenance et l'entretien du système de désenfumage du gymnase de Brichebay – montant annuel : 316,87 euros TTC

276 du 16 Juin – Contrat avec la société BCM pour la vérification du système de protection foudre (cathédrale) – montant annuel : 358,80 euros TTC

277 du 16 Juin – Contrat avec la société MAMIAS pour l'entretien des installations mécaniques et électriques des cloches et de l'horlogerie de la cathédrale et de l'Hôtel de Ville – montant annuel : 885,04 euros TTC

278 du 16 Juin – Désignation de Maître de FROMENT, avocat, pour une étude

279 du 16 Juin – Règlement des honoraires de Maître VARAUT, avocat, pour des consultations

280 du 17 Juin – Décision de ne pas user du droit de préemption

AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES N°2010-0052/612 du 20 MAI 2010

Monsieur le Maire a porté à la connaissance du Conseil Municipal l'avis qu'il a reçu de la Chambre Régionale des Comptes de Picardie, référencé n°2010-0052/612, du 20 mai 2010.

Monsieur le Maire a rappelé que cet avis a été joint à la note de synthèse qui a été adressée avec la convocation à cette séance du Conseil Municipal.

COMMUNICATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2010 ARRETES PAR MONSIEUR LE PREFET DE L'OISE (Ville – Eau Potable – Assainissement) AINSI QUE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Monsieur le Maire a porté à la connaissance du Conseil Municipal l'arrêté du Préfet de l'Oise du 14 Juin 2010 relatif aux budgets primitifs de la Ville de Senlis arrêtés ainsi que des taux d'imposition communaux.

Monsieur le Maire a rappelé que ces documents ont été joints à la note de synthèse qui a été adressée avec la convocation à cette séance du Conseil Municipal.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DE LA VILLE DE SENLIS

Monsieur le Maire expose :

Lors de sa réunion du 30 mars dernier, la commission interdépartementale chargée de répartir le montant des écrêtements de la taxe professionnelle des établissements implantés dans le Val d'Oise, a décidé d'attribuer à la Ville de Senlis la somme de 194.628,93 euros au titre de la Société Air France, somme qui n'avait pas été inscrite au budget 2010. Cette information nous a été notifiée par le Président du Conseil Général de l'Oise le 21 mai 2010.

Par courrier en date du 1^{er} juin dernier, Monsieur le Préfet de l'Oise notifiait à la Ville de Senlis le versement d'une dotation exceptionnelle d'un montant de 10.948 euros en contrepartie des charges résultantes de la délivrance et du renouvellement des cartes d'identité et des passeports, somme qui n'avait pas été inscrite au budget 2010. Je vous propose d'inscrire ces deux recettes au budget 2010 de la Ville, arrêté par le Préfet de l'Oise le 14 juin 2010, et d'augmenter d'autant le montant des subventions pour les associations, comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Compte 6574 - subventions

+ 205.576 euros

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 74 : Dotations et participations

Compte 74832 - Attributions Fonds Départementaux + 194.628 euros
Compte 74718 – autres subventions + 10.948 euros

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (18 Votes « pour », détail : 16 « pour » : M. CANTER – M. DOUCÈDE – M. CASTEL – Mme BEAUVAIS – M. ZANZOURI – Mme HULI - M. VENDANGER – M. COMPIÈGNE - M. BROUST - Mme MIFSUD – Mme DERWA - Mme BAILLOT – M. BABILOTTE-BASKE – M. MOULY - M. MARIANI - Mme MERMET + 02 pouvoirs : M. ALZERRECA à M. VENDANGER - M. BRUANT à M. COMPIÈGNE ; 15 abstentions, détail : 12 abstentions : Mme RENAUD-HOLIN - Mme CHARDOT - Mme MATHIAULT - M. DROUIN – M. PEYRE – Mme ERNOUX-GRESSIER – M. LEBLOND - Mme AUNOS – Mme BITAR – Mme PIONNEAU - Mme LOISELEUR – M. BASCHER + 03 pouvoirs : Mme TÉSIOROWSKI à Mme CHARDOT – Mme BERNARD à Mme RENAUD-HOLIN - M. PRÉAU à Mme LOISELEUR) a,

- décidé d'autoriser le Maire à effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Compte 6574 - subventions + 205.576 euros

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 74 : Dotations et participations

Compte 74832 - Attributions Fonds Départementaux + 194.628 euros
Compte 74718 – autres subventions + 10.948 euros

SUBVENTION AU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET AU BUDGET DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES - ANNEE 2010

Monsieur le Maire expose :

Le Centre Communal d'Action Sociale procède tout au cours de l'année à la distribution de colis alimentaires, à l'attribution de divers secours en nature, assure le service d'environ 3.600 repas aux personnes âgées et apporte également son aide financière à l'Aide à Domicile.

Dans le but d'aider les familles, le Centre Communal d'Action Sociale gère le service de crèches à domicile (qui groupe actuellement environ 100 enfants et 30 assistantes maternelles), les haltes-garderies de BonSecours, de Saint-Péravi, du Val d'Aunette et de Brichebay (pour un effectif d'environ 100 enfants), en augmentation.

D'autre part, il gère également la résidence Thomas Couture qui offre 55 logements aux personnes âgées de notre Ville.

Les ressources propres du Centre Communal d'Action Sociale sont très limitées et celui-ci ne peut poursuivre son œuvre qu'avec le concours financier de la Ville.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité a décidé d'allouer,

- au budget du Centre Communal d'Action Sociale et au budget de la Résidence pour Personnes Agées, au titre de l'année 2010, une subvention de fonctionnement de 962.500 euros.

SUBVENTIONS AUX CAMPS, COLONIES - ANNEE 2010

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de sa politique d'aide à la famille, la Ville accorde chaque année une participation financière aux associations, œuvres et groupements locaux qui organisent des activités et séjours en camps et colonies de vacances pour les enfants senlisiens.

Ces participations sont fixées forfaitairement selon le nombre d'enfants hébergés et en fonction du nombre de journées accomplies. Le montant est déterminé chaque année par délibération du Conseil Municipal.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité a décidé,

- d'appliquer les montants suivants pour l'année 2010 :

NATURE	PARTICIPATION PAR ENFANT SENLISIEN (*)	PERIODICITE	DUREE MAXIMUM	IMPUTATION
camps et colonies	1,57 €	jour	30 jours	65 6574 423

(*) de moins de 16 ans

- d'autoriser le Maire à mandater ces subventions aux associations, œuvres ou groupements,
- d'autoriser le Maire à mandater, le cas échéant, un acompte fixé à 90 % du montant de la participation de la Ville de cette année ou, à défaut, de l'année précédente afin d'éviter aux associations intéressées d'éventuelles difficultés financières. Le solde est réglé sur présentation d'un état nominatif des enfants bénéficiaires.

Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif de l'exercice 2010.

SUBVENTIONS AUX ŒUVRES SOCIALES SCOLAIRES - ANNEE 2010

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de sa politique d'aide à la famille, la Ville subventionne diverses classes organisées par les associations, œuvres, groupements locaux, ou coopératives scolaires au bénéfice des enfants senlisiens scolarisés à Senlis. Ces participations sont fixées forfaitairement selon le nombre d'enfants hébergés et le nombre de journées réalisées. Le montant est déterminé chaque année par délibération du Conseil Municipal.

**L'exposé entendu,
Le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité a décidé,**

- d'appliquer les montants suivants pour l'année 2010 :

NATURE	PARTICIPATION PAR ENFANT SENLISIEN	PERIODICITE	DUREE MAXIMUM	IMPUTATION
Maternelles et Élémentaires				
Classes de neige	15,60 €	jour	25 jours	65 6574 255
Classes de découverte	10,41 €			
	SENLISIEN et EXTERIEUR			
Voyages scolaires (maternelles et élémentaires)	1,53 €	annuelle		65 6574 211/212
Arbre de Noël (maternelle)	9,18 €		65 6574 211	
Arbre de Noël (élémentaire)	4,03 €		65 6574 212	

- d'autoriser le Maire à mandater ces subventions aux associations, coopératives,
- d'autoriser le Maire à mandater, le cas échéant, un acompte fixé à 90 % du montant de la participation de la Ville de cette année ou, à défaut, de l'année précédente, afin d'éviter aux associations concernées des difficultés financières. Le solde est réglé sur présentation d'un état nominatif des élèves bénéficiaires.

Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif de l'exercice 2010.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2010

Monsieur le Maire expose :

Les associations locales ont adressé, comme chaque année, un dossier de demande de subvention afin de leur permettre de poursuivre leurs activités dans leur domaine respectif : social, culturel, sportif ou de loisirs.

En vertu de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rappelle que les Conseillers Municipaux ayant des responsabilités dans la gestion d'association(s) **ne doivent pas prendre part au vote pour celle(s)-ci** : **Article L2131-11** : sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (les élus membres des bureaux des associations ne prenant pas part au vote) a,

- décidé allouer les subventions aux associations pour l'année 2010 telles qu'elles figurent sur l'état ci-joint.

Dénomination	Catégorie	SUB 2010
Centre Equestre de Senlis	SPORT	2400
Centre Equestre de Senlis	PASS FAMILLE	1270
Centre Equestre du Moulin	PASS FAMILLE	60
Amicale Laïque Senlisienne	SPORT	600
Amicale Laïque Senlisienne - section Tir "Le Mousqueton"	SPORT	600
Amicale Laïque Senlisienne - section Tir "Le Mousqueton"	PASS FAMILLE	120
Rugby Club de Senlis	SPORT	44000
Rugby Club de Senlis	PASS FAMILLE	740
Amicale Pétanque de Senlis	SPORT	480
Compagnie d'Arc du Bastion de la Porte de Meaux	PASS FAMILLE	140
Compagnie d'Arc du Montauban	SPORT	600
Compagnie d'Arc du Montauban	PASS FAMILLE	370
Office des Sports	SPORT	1030
Les Trois Armes	SPORT	4800
Les Trois Armes	PASS FAMILLE	130
Billard Club Senlisien	SPORT	270
Billard Club Senlisien	PASS FAMILLE	60
Cercle des Nageurs de Senlis	SPORT	94400
Cercle des Nageurs de Senlis	PASS FAMILLE	570
Etoile de Mer Senlisienne	SPORT	480
Union Sportive Municipale Senlisienne	SPORT	47200
Union Sportive Municipale Senlisienne	PASS FAMILLE	1930
Groupe Sportif Senlisien	SPORT	32000
GSS - Handball	PASS FAMILLE	810
GSS - Basket Ball	PASS FAMILLE	770
GSS - Judo	PASS FAMILLE	1260
GSS - Athlétisme	PASS FAMILLE	540
GSS - Gymnastique	PASS FAMILLE	1180
GSS - Haltérophilie	PASS FAMILLE	120
GSS - Tennis de Table	PASS FAMILLE	240
Tennis Club		
Tennis Club	PASS FAMILLE	400
Badminton Club Senlisien	SPORT	600
Badminton	PASS FAMILLE	60
Sport vélocipédique Senlisien	SPORT	1800
Cercle d'Echecs Senlisien	SPORT	360
Cercle d'Echecs Senlisien	PASS FAMILLE	42,5
Association pour l'étude de l'Aïkido	SPORT	480
Taekwondo		420
Taekwondo	PASS FAMILLE	250
Association Sportive des Fours à Chaux Senlis (Foot)	SPORT	900
Association Sportive des Fours à Chaux Senlis (Foot)	PASS FAMILLE	120
Bei Long Quan	SPORT	480

Bei Long Quan	PASS FAMILLE	380
Hockey Club de Senlis	SPORT	480
Shoto Karaté	SPORT	300
Shoto Karaté	PASS FAMILLE	330
Vélo Club de Senlis	SPORT	300
Association Rythmique de Senlis	PASS FAMILLE	590
Les Compagnons de la Nuit Minérale	SPORT	120
Association d'Union des Quartiers	SPORT	600
Association d'Union des Quartiers	PASS FAMILLE	200
L'Oiseau Lyre	CULTURE	790
Conservatoire César Franck	CULTURE	4800
Conservatoire César Franck	Bourse musicale	1000
Société d'Histoire et d'Archéologie	CULTURE	600
Bibliothèque pour Tous	CULTURE	840
Ensemble Choral du Haubergier	CULTURE	780
Collegium de Senlis	CULTURE	660
Ecole de Musique de Senlis	CULTURE	6000
Ecole de Musique de Senlis	PASS FAMILLE	270
Ecole de Musique de Senlis	Bourse musicale	1000
Les Amis de la Musique Municipale	CULTURE	6000
Orchestre de Chambre Français Albéric Magnard	CULTURE	600
Ecole de Trompes de Senlis	CULTURE	300
Fondation Cziffra	CULTURE	6000
Association Salle Jeanne d'Arc	CULTURE	36000
Les Amis du Musée des Spahis	CULTURE	1260
Association Clio - Salon du Livre d'Histoire	CULTURE	6000
Les Artistes Indépendants (ADAIS)	CULTURE	600
Société des Amis de la Venerie	CULTURE	1230
Office de Tourisme	CULTURE	150000
Les Figurants de l'Histoire	LOISIRS	600
La Boite à Son et Image	LOISIRS	300
Les Amis des Orgues de Senlis	LOISIRS	900
La Petite Vadrouille	LOISIRS	600
La Compagnie Senlisienne du Patrimoine	LOISIRS	1200
Les Amis de la Bibliothèque	LOISIRS	480
Comité des Fêtes de Senlis	LOISIRS	
Senlis AVF	LOISIRS	900
Vivre à Villevert	LOISIRS	720
Club de Modélisme Naval Senlisien	LOISIRS	300
Aéro Club de Creil, Senlis, Chantilly	LOISIRS	180
Association des Botanistes et Mycologues Amateurs	LOISIRS	230
Association Philatélique Senlisienne	LOISIRS	0
Mars 60	LOISIRS	120
La Mémoire Senlisienne	LOISIRS	300
Senlis Quilts	LOISIRS	90
Association des Usagers du Vélo, des véloroutes et Voies Vertes du Valois	LOISIRS	450
Association Parasol	LOISIRS	160
Club de Scrabble	LOISIRS	120
M'Laure Danse	LOISIRS	300
M'Laure Danse	PASS FAMILLE	210
Art Danse Loisirs	PASS FAMILLE	200
Croque l'Image	PASS FAMILLE	70
Association des Amis du Hameau de la Forêt	LOISIRS	120
Agir Ensemble à Brichebay	LOISIRS	990
Association Joie de vivre à Bon-Secours	LOISIRS	720
Club d'Aéromodélisme Senlisien	LOISIRS	300
Club de Bridge de Senlis	LOISIRS	300
Comité de Jumelage de Senlis	LOISIRS	6000
Les Guides et Scouts de France	LOISIRS	900

Société d'Horticulture et des Jardiniers de France	LOISIRS	70
Association des Jardins Familiaux	LOISIRS	1380
Amicale des Sapeurs Pompiers de Senlis	LOISIRS	1500
COS Personnel des Services Municipaux de Senlis	LOISIRS	10800
A vous de Jouer	LOISIRS	600
La Cav' à Jeux	LOISIRS	60
Tous en scène	LOISIRS	150
Tous en scène	PASS FAMILLE	400
La Vallière	LOISIRS	720
Confrérie Saint Fiacre	LOISIRS	8000
Association des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés	SOCIAL	300
UNAFAM Oise	SOCIAL	120
A.D.A.V.I.J.	SOCIAL	1200
Club du Bel Age	SOCIAL	7800
Senlis Automne	SOCIAL	300
Aide à Domicile	SOCIAL	51840
Coordination Sanitaire et Sociale	SOCIAL	1200
Association des Amis de l'Unité des Soins Palliatifs	SOCIAL	2400
Croix Rouge Française	SOCIAL	900
Mouvement National Vie Libre	SOCIAL	120
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles	SOCIAL	270
CORSAF	SOCIAL	8000
Association d'enquête et de Médiation	SOCIAL	510
Petit Plus Hôpital	SOCIAL	480
L'Ecole à l'Hôpital	SOCIAL	300
Secours Catholique Senlisien	SOCIAL	180
Association Olivier +	SOCIAL	180
Distraction des Malades	SOCIAL	300
Association Alpha Creil	SOCIAL	160
Les Handicapés Physiques de Senlis et ses environs	SOCIAL	1200
Association des Paralysés de France - Délégation Oise	SOCIAL	120
Association des Fils des Tués	PATRIOTIQUE	300
Union Nationale des Combattants	PATRIOTIQUE	420
Le Souvenir Français	PATRIOTIQUE	80
Association Pedagogomania	SCOLAIRE	130
Délégation DDEN	SCOLAIRE	60
Association Commerce International du Lycée H. Capet	SCOLAIRE	420
Centre de Formation professionnelle Rural Vaumoise	SCOLAIRE	120
Lycée Saint Vincent - Groupe "petits princes"	SCOLAIRE	330
Collège Fontaine des Prés	SCOLAIRE	1800
Association Saint Vincent (concours d'écriture)	SCOLAIRE	600
Société d'Entraide de la Légion d'Honneur		60

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'OISE AU TITRE DE LA FREQUENTATION DES PISCINES ET DES GYMNASES MUNICIPAUX PAR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LES CLUBS SPORTIFS

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Général de l'Oise accorde aux collectivités territoriales gestionnaires des piscines et des gymnases une subvention de fonctionnement lorsque ces équipements sont fréquentés par les établissements scolaires et les clubs sportifs.

Il est possible donc de solliciter pour l'année scolaire 2009/2010 une participation financière au titre :

- de la fréquentation de la piscine couverte et des gymnases par les écoles primaires, les collèges, les lycées et les clubs sportifs,
- du transport de ces élèves à la piscine couverte,
- du transport de ces élèves vers les gymnases.

**L'exposé entendu,
Le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité a,**

- décider de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Oise la subvention ci-dessus mentionnée pour l'année scolaire 2009/2010.

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE L'OISE (EPFLO) – ADHESION

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'élaboration du plan local de redynamisation (PLR), il est nécessaire de s'assurer du partenariat d'autres personnes publiques.

Au titre de son intervention, le Conseil Général de l'Oise peut faire assurer le portage foncier de cette opération par l'établissement public foncier local (EPFL) qui a pour vocation d'acquérir du foncier ou de l'immobilier en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions d'aménagement. Il peut en outre, à l'intérieur des périmètres délimités en application des articles L. -221-1 et L.221-2 du code de l'urbanisme, procéder, après information des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés, aux acquisitions foncières nécessaires à la protection d'espaces agricoles et naturels périurbains, le cas échéant en exerçant au nom et à la demande du département, le droit de préemption prévu par l'article L.142-3 ou, en dehors des zones de préemption des espaces naturels sensibles, le droit de préemption prévu par le 9° de l'article L.143-2 du code rural.

Plus précisément les missions qui seraient dévolues à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO) sont les suivantes :

- acquérir du foncier bâti et non bâti pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique définies aux articles 2 et 4 des statuts de l'EPFLO,
- réaliser des travaux nécessaires à la gestion des terrains et immeubles dont il est propriétaire pour le compte des collectivités adhérentes, notamment tous travaux utiles de démolition et de dépollution, mais il ne peut procéder à la réalisation de l'aménagement de ces terrains.

En vertu de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, **aucune opération de l'établissement ne peut être réalisée sans l'avis favorable de la commune sur le territoire de laquelle l'opération est prévue.**

**L'exposé entendu,
Le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité a,**

- approuvé l'adhésion de la Commune de Senlis à l'EPFLO.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h20.